Edward Jones®

Assurance invalidité

Qu'est-ce qu'une assurance invalidité?

Une assurance invalidité est une assurance qui couvre le revenu que vous gagnez. La police est émise par une compagnie d'assurance pour couvrir les revenus gagnés par l'assuré. Le propriétaire de la police accepte de verser un montant de prime déterminé afin que la compagnie d'assurance lui verse des prestations mensuelles déterminées s'il est frappé d'invalidité.

L'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (sauf au Québec). Au Québec, l'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (Québec) Inc.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Habituellement, la compagnie d'assurance verse une commission à Edward Jones lorsque vous payez la prime de l'assurance invalidité. La commission peut varier en fonction de la compagnie d'assurance émettant la police, du type de couverture fourni par le contrat et du montant de la prime payée. Le montant de la prime que vous payez dépend des options et du montant de la couverture que vous sélectionnez, de votre âge, de votre sexe, de votre état de santé, de votre activité professionnelle et d'autres facteurs. Dans la majorité des cas, la commission est fondée sur un pourcentage fixe de la prime de la première année et inclut également une prime de rendement. Edward Jones reçoit également des commissions de renouvellement annuelles pendant un certain nombre d'années.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions/ primes et commissions de renouvellement versées par la compagnie d'assurance à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influer sur les primes de succursale que votre conseiller recoit.